



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 19 MARS 2025
PROCÈS VERBAL**

Le mercredi 19 mars 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 14 mars par Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, s'est réuni sous sa présidence, à la Mairie.

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : Marie-Laure BEZEAULT qui a donné pouvoir à Michel TEXIER.
Christian BOYER qui a donné pouvoir à Nadine PACALET.

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Michel TEXIER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024.
2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU).
3. Affectation des résultats 2024.
4. Vote des taxes communales directes 2025.
5. Vote du Budget Primitif 2025.
6. Fonds de Solidarité Logement (FSL).
7. Aménagements RD 45 - *Ségrier-Fifre* : Demande amendes de police.
8. Aménagements RD 45 - *Ségrier-Fifre* : Demande fonds de concours 2025 de l'agglomération GAP-TALLARD-DURANCE.
9. Convention de mise à disposition Église.
10. Territoire d'Énergie 05 : enfouissement haute tension des Marins (2^{ème} tranche).
11. Vente d'un délaissé de chemin.
12. Subvention exceptionnelle pour un voyage (école Saint-Exupéry de TALLARD).
13. Questions diverses.

Monsieur le Maire accueille M. HERRISSON, le nouveau correspondant du Dauphiné Libéré.

1) Approbation du PV du 17 décembre 2024.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait donné un accord écrit pour passer au Compte Financier Unique (CFU) avant l'obligation au 01/01/2026.

Monsieur le Maire donne la parole à Christine CORNAND, qui commence par une présentation du réalisé 2024 et du prévisionnel 2025 avant le vote du CFU, de l'affectation des résultats, du vote du taux des taxes 2025 et du Budget Primitif 2025.

Christine CORNAND explique ce qu'est le CFU : document qui regroupe en un seul document le compte de gestion et le compte administratif.

Christine CORNAND présente sur un « PowerPoint » :

les dépenses et les recettes de fonctionnement, pour chaque article ;

le réalisé 2024 et le prévisionnel 2025 ;

les résultats 2024 et l'autofinancement (affectation du résultat) qui est dégagé et qui va permettre le financement de l'investissement. L'investissement est ensuite détaillé (en dépenses et en recettes).

Les principales opérations d'investissement sont :

Réhabilitation de l'ancienne Cure : proposition 486 260 €

Enfouissement des lignes "Les Marins" : proposition 30 000 €

Aménagement Fifre : proposition 323 000 € Subvention 146 500 €

Pont de vigne longue 26 500 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Christine CORNAND rappelle les résultats 2024 et propose le vote du CFU comme détaillé ci-dessous :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	919 878,54
	Réalisé :	443 442,68
	Reste à réaliser :	242 088,63
Recettes :	Prévu :	919 878,54
	Réalisé :	254 077,66
	Reste à réaliser :	100 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	Prévu :	1 064 729,08
	Réalisé :	393 479,66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	1 064 729,08
	Réalisé :	1 130 508,28
	Reste à réaliser :	0,00

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	- 189 365,02
Fonctionnement :	737 028,32
Résultat global :	547 663,30

✦ *Délibération n° 01 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (10 pour).*

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance

3) Affectation des résultats 2024.

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 ;
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	113 049,36
- un excédent reporté de :	623 978,96
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	737 028,32
- un déficit d'investissement de :	189 365,02
- un déficit des restes à réaliser de :	142 088,63
soit un besoin de financement de :	331 453,65

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	737 028,32
Affectation complémentaire en réserve (1068)	331 453,65
Résultat reporté en fonctionnement (002)	405 574,67
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	189 365,02

✚ *Délibération n° 02 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

4) Vote des taxes communales directes 2025.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les confirmer à :

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 39,00 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 61,60 %
Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS) : 11,20 %

Monsieur le Maire souligne que les taux des taxes Commentés ne sont pas augmentés une nouvelle fois cette année.

✚ *Délibération n° 03 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

5) Vote du Budget Primitif 2025.

Monsieur le Maire propose donc de voter le budget primitif 2025 à :

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>COMMUNE</i>		
Fonctionnement	871 360,00	871 360,00
Investissement	1 208 340,00	1 208 340,00

Monsieur le Maire rappelle que malgré des investissements importants, la Commune maintient une bonne santé financière.

✚ *Délibération n° 04 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

6) Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Monsieur le Maire présente le Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2025.

Ce Fonds, financé principalement par le Conseil Départemental, peut également être abondé par les communes. Une contribution à hauteur de 40 centimes d'euros par habitant est proposée (population légale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2025 : 551 habitants).

✚ *Délibération n° 05 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

7) Aménagements RD 45 - Ségrier-Fifre : Demande amendes de police.

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement RD45 – Route de TALLARD à Ségrier – Fifre, il rappelle également que les travaux de voirie seront pris en charge dans le cadre du Fonds de concours du Département des Hautes-Alpes.

Une partie des travaux reste à la charge de la Commune notamment les trottoirs et la signalisation. Le but de ces aménagements est de sécuriser les piétons en abaissant la vitesse des véhicules et en protégeant les usagers.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental des Hautes-Alpes procède à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux Communes de moins de 10 000 habitants.

Les travaux sont estimés à 269 078,10 € HT avec une participation communale de 157 060,32 € HT, soit 58,37 %.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération Aménagement RD45 – Ségrier / Fifre.

✚ *Délibération n° 06 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

8) Aménagements RD 45 - Ségrier-Fifre : Demande fonds de concours 2025 de l'agglomération GAP-TALLARD-DURANCE.

Monsieur le Maire rappelle le montant du Fonds de Concours qui est de 11 644,99 € pour 2025.

Monsieur le Maire propose de l'intégrer dans le plan de financement pour l'aménagement la RD45 – Route de TALLARD sur la partie de Ségrier / Fifre.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Travaux Voirie	112 017,78€	Fonds de Concours du Département	112 017,78€	41,63 %
Travaux aménagement (hors voirie)	157 060,32€	Fonds de Concours Agglo	11 644,99€	4,32 %
		Amendes de polices (montant non connu)		
		Autofinancement	145 415,33€	54,05 %
TOTAL	269 078,10€	TOTAL	269 078,10€	100 %

✚ *Délibération n° 07- 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

9) **Convention de mise à disposition Église.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la chorale *Les Chœurs du Château* de TALLARD était à la recherche d'un local disponible le mardi soir, de 19h00 à 21h00, pour ses répétitions, du fait de l'indisponibilité de la salle des fêtes de TALLARD (en rénovation du mois d'août 2025 à la fin 2025).

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition l'Église Communale en contrepartie d'un loyer de 200 € pour la période et de l'organisation d'un concert.

✚ *Délibération n° 08 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

10) **Territoire d'Énergie 05 : enfouissement haute tension des Marins (2^{ème} tranche).**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux aériens haute tension, situés au hameau des *Marins*, entre le Chemin du Moulin et la RD45 / Route de TALLARD.

Le Territoire d'Énergie Hautes-Alpes – SyME05 a estimé le coût des travaux à 148 187,50€, se décomposant comme suit :

Participation aux travaux d'aménagement du TE05 :

70 % du coût HT des réseaux électriques HTA soit 77 350 € HT.

- Réseaux électriques : 110 500 € HT

Participation communale sur l'infrastructure de communications électroniques (convention financière) :

100 % du coût TTC du génie civil + 100 % du coût HT du câblage + 12,5 % du montant total HT de l'opération soit :

- Génie civil : 23 500 € HT soit 28 200 € TTC
- Câblage : 10 000 € HT
- Frais de MOA : (23 500 € + 10 000 €) x 12,50 % = 4 187,50 €
Soit 42 387,50 €.

Soit une participation prévisionnelle totale pour la Commune de 119 737,50 qui sera réajustée suivant le montant réel des dépenses effectivement réalisées.

✚ *Délibération n° 09 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

11) Vente d'un délaissé de chemin.

Monsieur le Maire explique avoir été relancé par le géomètre BONTOUX au sujet de la cession éventuelle d'un délaissé traversant de part en part, d'ouest en est, la propriété de C. et V. RIDARD, Route de TALLARD, sur la RD 45. Ce délaissé a les caractéristiques suivantes : 35 mètres de long et 3 mètres de large, approximativement, se situe entre la Route de TALLARD / RD 45 et le Chemin de La Calada. Il s'avère par ailleurs que Monsieur et Madame RIDARD sont propriétaires de chaque côté de ce délaissé (au nord et au sud, respectivement les parcelles D228 et D227), que ce délaissé n'a pas été repris dans le tableau de recensement des Chemins Ruraux, approuvé, après enquête publique, par délibération 20 - 2024 du Conseil Municipal du 19 juin 2024, du fait notamment que la maison d'habitation du propriétaire a été construite, dans les années 1970, sur l'assiette même de ce délaissé, sans doute plus utilisé depuis de nombreuses décennies avant l'édification de ladite maison d'habitation. De plus, il apparaît que sur l'emprise de ce délaissé, un talus de 45% est existant entre la Route de TALLARD / RD 45 et l'habitation en question, située à une dizaine de mètres. Au vu de la configuration des lieux et du fait que ce délaissé ne présente aucun intérêt ni pour la Commune ni pour la circulation publique,

Monsieur le Maire propose d'accepter la vente de ce délaissé au profit de Monsieur et Madame RIDARD à l'euro symbolique, étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

✚ *Délibération n° 10 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

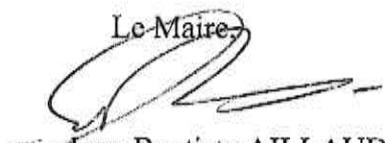
12) Subvention exceptionnelle pour un voyage (école Saint-Exupéry de TALLARD).

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a été sollicitée par l'école Saint-Exupéry de TALLARD pour une participation financière à l'occasion d'un voyage des classes de CM1-CM2. Le séjour se déroulera à SAN REMO et TURIN en ITALIE du 19 au 21 mai 2025 ; le montant du voyage s'élève à 225 euros par enfant pour 52 élèves. Le montant de la contribution pour CHÂTEAUVIEUX est de 30 euros pour 6 élèves (résidant sur la Commune), soit 180 euros.

✚ *Délibération n° 11 - 2025 approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour).*

13) Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de question, la séance est levée à 19 h 35.

Le Maire

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Michel TEXIER
